

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote de celui-ci.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,*
- les engagements pluriannuels envisagés*
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité*

Sommaire du rapport d'orientation budgétaire :

<i>1-Contexte général et grandes orientations de l'année 2017</i>	<i>Page 2</i>
<i>1-1 Contexte 2017</i>	<i>Page 2</i>
<i>1-2 Priorités pour 2017</i>	<i>Page 6</i>
<i>2-Évolution des ressources</i>	<i>Page 13</i>
<i>3-Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc</i>	<i>Page 15</i>
<i>Évolution de la masse salariale</i>	
<i>Évolution des charges de fonctionnement</i>	
<i>Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions</i>	
<i>Les investissements</i>	
<i>Endettement</i>	
<i>État des provisions constituées</i>	
<i>4-Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés</i>	<i>Page 24</i>

L'extension du périmètre du syndicat : en 2015 une modification statutaire a permis de créer un deuxième objet : « gestion concertée du grand cycle de l'eau » auquel les 69 communes du bassin versant du Verdon peuvent adhérer. Dans la même logique de mettre en adéquation notre périmètre avec les réalités d'action, il a été proposé aux communautés de communes concernées d'adhérer à ce nouvel objet du syndicat mixte ou aux deux.

A ce jour, il manque encore la délibération de plusieurs communes et de quelques intercommunalités issues des fusions de janvier 2017. Une fois les dernières délibérations prises, une nouvelle modification statutaire pourra valider le nouveau périmètre du syndicat.

D'autre part, la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** votée en août 2016 a introduit de nouvelles dispositions qui seront à intégrer lors de la révision de la charte, parmi elles, celle sur la durée de validité des chartes : vu la complexité et le coût de révision des chartes, la loi prévoit **d'allonger leur durée de 12 à 15 ans**. Ce qui aurait pour conséquence **pour le Verdon une charte valable jusqu'au 27 février 2023** (et non 2020) et donc un démarrage de la procédure de révision en 2019 (et non en 2016). Suite à la validation par le Comité syndical du 18 octobre 2016, le Conseil régional a été saisi pour qu'il sollicite officiellement l'Etat pour obtenir la prorogation. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'Etat.

Concernant le **contexte financier** en 2017, il est plus tendu qu'en 2016. Les réductions des dotations de l'Etat aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaire des membres du Parc obligent à maintenir notre rigueur de gestion et à développer une prudence extrême dans la prévision budgétaire du syndicat. La recherche des moyens de mise en œuvre du programme d'actions se fait de plus en plus en direction des **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en terme de suivi administratif et financier mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser régulièrement et par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues.

Ainsi une grande part du travail fait par l'équipe, en 2015 et 2016, a porté ses fruits et permis de valider presque tous les outils financiers 2015-2020 du Parc et du territoire :

- Le **programme européen LEADER 2015-2020 grand Verdon**, monté par le Parc et le Pays A3V, a été validé pour 1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux : le nouveau groupe d'action locale qui va le piloter a été constitué et a examiné fin 2016 les premiers projets. 25 propositions d'actions ont déjà été faites par les acteurs du territoire. Elles seront examinées sur le premier trimestre 2017 et nous attendons désormais les documents de mise en œuvre qui doivent nous être fournis par l'autorité de gestion régionale du programme. Dès que les premiers cofinancements régionaux et départementaux auront été votés nous pourrons programmer les premières subventions européennes (objectifs été 2017).
- Dans le cadre du programme de développement du massif des Alpes (POIA), le **programme régional Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** a vu sa stratégie validée à l'automne 2015 et son programme d'actions 2015-2020 validé en 2016. Les premiers dossiers déposés en 2016 sont en cours d'instruction et devraient pouvoir démarrer en 2017... Le montant total du programme s'élève à 3 millions d'euros et le total des aides du partenariat de massif (Europe, ETAT, Région PACA) est de 2 millions d'euros. Avec 1 million d'euros d'aide prévisionnelle, la Région PACA est partenaire principal. En 2016, le montant total des projets déposés auprès des financeurs était de 293 000 euros. En 2017, ce chiffre se portera à plus de 460 000 euros tous maîtres d'ouvrage confondus.
- Le **contrat rivière Verdon 2016-2021** a été construit et son plan de financement global a été validé par l'ensemble des partenaires en 2016. Il présente environ 50 M€ de budget répartis entre 200 projets portés par 44 maîtres d'ouvrage. Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements pour maintenir la qualité exceptionnelle de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau.

- **Le programme Territoire à Energie Positive et Pour la Croissance Verte (TEPCV)** : la candidature commune montée par le Parc et le Pays A3V a été acceptée en 2016. Elle permettra un soutien aux investissements pour la performance énergétique du patrimoine des communes et communautés de communes de notre territoire (rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public...). La convention signée le 19 mai 2016 à Paris nous permet d'apporter un soutien à 16 projets des territoires Parc et Pays pour un montant total d'un million d'euros et un soutien direct de l'Etat au travers le programme TEPCV de 500 000 euros.
- **Les CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) ont été montés avec la participation du Parc qui les a cosignés après avoir donné un avis détaillé sur chacun d'eux. Le Parc a également porté l'animation et la rédaction du CRET du Haut Var à la demande des communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon et Artuby Verdon qui n'étaient concernées par aucun pays.

Il a également été associé à la préparation du **Contrat de ruralité d'Alpes Provence Verdon**.

- La **convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon a été signée le 12 octobre 2015 avec la **Région, l'État** et bientôt les **deux départements** ; elle est ensuite déclinée en annexe opérationnelle pour 2 ans. Suite à la période 2015-2016 nous sommes dans l'attente des nouvelles orientations régionales. La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre le conseil régional et les syndicats de Parcs sont très fortes. Principal partenaire technique, **la Région Provence Alpes Côte d'Azur** contribue majoritairement au financement du syndicat aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (au travers de la convention d'objectifs). Si la cotisation actée dans les statuts est préservée, il en est autrement du programme d'actions. L'arrivée de nouveaux parcs cumulée aux restrictions budgétaires régionales impactent directement ce budget dont plusieurs actions dépendent directement :
 - Le programme pédagogique
 - Le fonctionnement de la régie
 - La gestion du domaine de Valx,
 - Le dispositif écogardes
 - La fête du Parc
 - Le programme de communication
 - ...

Fin 2016, **une baisse de quasiment 70% des aides du service des Parcs de la région sur le programme d'action était annoncée**. Depuis des échanges s'appuyant sur le réseau inter-parcs ont permis de prioriser les premiers dépôts de dossiers. Une recherche de financements complémentaires ou alternatifs à la région est également en cours. Pour l'heure seuls 56 000 € de subventions d'actions sont annoncés par parc (contre 444 000 € en 2016 pour le Verdon) au niveau du service des parcs de la Région. Heureusement nous travaillons également avec d'autres services sur les crédits d'intervention classiques de la Région (eau, tourisme, énergie, foncier, culture,...).

Cependant, **malgré les discussions en cours, à l'échelle de chaque parc et à l'échelle du réseau régional des parcs, au moment du vote du Débat d'Orientations Budgétaires, il n'est pas possible de prévoir avec certitude quelles seront les aides régionales en 2017**. En effet, une grande partie de nos demandes faites à l'automne 2016 ne pourront pas être examinées par la Région avant juin 2017. Il est donc proposé de programmer des actions aux budgets réduits et de mettre en attente des pans entiers d'actions du Parc dont le financement n'est pas sécurisé.

Le programme d'actions éducatives du Parc est particulièrement concerné par cette situation : il ne permettra de réaliser aucune action en dehors de celles financées par le contrat rivière sur la thématique de l'eau et ce à un

moment où les projets proposés par les écoles, les centres de loisirs connaissent une augmentation notable (entre 40 et 50 étaient accompagnés chaque année, grâce au financement régional).

Sont également concernés l'animation de la régie et du plan de gestion de Valx, et le dispositif écocogardes. Concernant les écocogardes, des pistes sont actuellement étudiées mais rien ne sera acquis avant le mois de juin ce qui rend la préparation de la saison très compliquée. Seul un dispositif a minima peut être financé pour l'instant ce qui réduira fortement la présence des écocogardes sur le terrain, et plus particulièrement en avant saison quand aucun renfort saisonnier des gendarmes ou des pompiers n'est présent.

Dans ce contexte, des évolutions dans l'organisation de la structure seront à proposer et l'année 2017 sera consacrée à cette réflexion. Si des pistes sont d'ores et déjà testées (mutualisation de certaines interventions avec les EPCI, mécénat, outils mutualisés avec le réseau des parcs...), elles ne pourront représenter une réponse complète au désengagement massif potentiel du conseil régional. **A terme des choix devront être faits pour prioriser les interventions du Parc en ne perdant pas de vue les engagements pris dans la charte** dont un bilan complet devra être réalisé avant de lancer la procédure de renouvellement du label Parc.

Notre objectif est également de maintenir nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- La convention **avec EDF** (à renouveler cette année pour 2017-2023),
- La convention **avec la SCP** (2014-2020) en cours de validité (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration pour un montant annuel de 300 000 euros),
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations **avec des fondations.**

2017 sera également l'année de construction du futur **fonds de soutien 1% pour le Verdon** et de son test avec le partenariat construit avec ECOCINÉ Verdon; cet outil soutiendra à terme l'autofinancement des projets portés par la régie d'aménagements des sites naturels du Parc.

De nouveaux partenariats sont également en construction avec les **villes portes du Parc** : en 2016, une convention a été signée avec la ville de Draguignan et débouchera en 2017 sur une action de valorisation des relations historiques et actuelles entre les deux territoires (courrier scientifique, exposition et manifestations). Une autre convention de partenariat est en construction avec la ville de Digne-les-bains.

1-2 Priorités pour 2017

Les propositions d'actions émises par les commissions thématiques du Parc s'inscrivent dans les priorités du programme d'actions 2015-2017 validées en début d'année 2015 en comité syndical. Un nouveau programme 2018-2020 sera préparé dans le cadre d'un forum regroupant toutes les commissions du Parc en juin 2017.

Les actions du Parc s'adressent à différents partenaires :

<p>AVEC LES COMMUNES :</p>	<p>Actions se traduisant par de l'accompagnement de projets (technique ou recherche de financements) : par ex, les projets d'économie d'énergie du programme TEPCV, station d'épuration, toilettes sèches et actions prévues au contrat rivière + travaux d'entretien rivière, vergers communaux, participation à l'évolution des documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux, actions de la régie, appui à la gestion circulation motorisée en espace naturel...</p> <p>Dans le cadre de l'appel à communes volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chantiers patrimoine bâti • Commande groupée de panneaux d'information du public sur les sites naturels fréquentés • Réduction des consommations en eau dans les bâtiments publics • Les inventaires participatifs de la biodiversité • Participation au programme des 20 ans du Parc : « 20 ans de passions communes » <p>Plus ponctuellement, réponse à des sollicitations, mise à disposition de données via le système d'information territorial... rapports d'observation des écoparc</p> <p>Quand nécessaire, organisation de journées d'information (ex : sur GEMAPI en février 2017)</p> <p>+ Réunion annuelle des maires du Parc</p>
<p>AVEC LES INTERCOMMUNALITES :</p>	<p>Sollicitation de l'adhésion des communautés de communes et d'agglomérations au syndicat mixte</p> <p>Fonctionnement d'un réseau de 5 pôles de visioconférences en lien avec les EPCI (Castellane, Comps, Aups, St Julien le Montagnier, maison du Parc)</p> <p>Réflexion pour l'organisation de GEMAPI</p> <p>Articulation sur les actions des intercommunalités suivantes : schémas de cohérence territoriale /déclinaison de la Trame verte et bleue (TVB), construction de la destination Verdon / programme Espace Valléen, mise en œuvre du programme Leader / développement économique du territoire...</p> <p>Ecoveille et développement de la randonnée</p>
<p>AVEC LES PAYS :</p>	<p>Cogestion du programme LEADER avec le pays A3V + animation du programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte)</p>

	Lien avec les pays pour la mise en œuvre des CRET (contrats régionaux d'équilibre territorial)
AVEC LES VILLES PORTES :	Première étape du partenariat avec la ville de Draguignan + construction en cours avec Digne
AVEC LES AUTRES PNR :	Participation aux réseaux national et régional des parcs, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à ALPARC (réseau alpin des espaces naturels)
AVEC LES ASSOCIATIONS LES AGRICULTEURS, LES ENTREPRISES, LES ACTEURS TOURISTIQUES	En 2017, compte tenu de la diminution annoncée des moyens d'actions, le travail fait avec les partenaires associatifs et économiques sera clairement à redéfinir. (Il s'agit d'un point à évoquer avec le comité syndical).

COMMISSION PATRIMOINES NATURELS

L'année 2017 permettra d'avancer sur les différentes actions prévues au programme d'actions et plus particulièrement sur :

Les inventaires et suivis scientifiques

- **Inventaires et suivis** scientifiques pour alimenter le diagnostic de la trame verte et bleue et l'**observatoire de la biodiversité du Parc**,
- **Inventaires participatifs de la biodiversité** : dans une commune volontaire.

Préserver la biodiversité et la géodiversité

- **Animation des sites Natura 2000** + accompagnement des aménagements prévus par la régie,
- **Démarche REGAIN** : démarche d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture 04, la Société du Canal de Provence et SupaAgro de Montpellier. Le Parc est plus particulièrement en charge de 2 actions : l'amélioration de la qualité des sols (expérimentations, formations...) et le renforcement des services rendus par les infrastructures agro-environnementales (plantations de haies...). Une action forte est envisagée sur le volet Sols (financements régional et départemental en cours d'obtention) qui devrait permettre d'accompagner une vingtaine d'agriculteurs volontaires dans le suivi et l'analyse des conséquences de nouvelles pratiques. D'autre part le chantier de plantation de haies chez des agriculteurs volontaires, fort du premier bilan positif en 2016 se poursuivra en 2017 et sera complété par la publication de fiches pratiques pour les agriculteurs
- Animation du **plan agro-environnemental du Verdon (PAEC)**, en partenariat avec le CERPAM, suivi des mesures agro-environnementales au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs situés dans les zones Natura 2000, premier bilan
- Suite du **plan d'actions chauves-souris**.

Gestion/préservation/restauration des milieux

- Relance d'un **plan d'action en faveur des zones humides**,
- **Suivi des sites d'intérêt écologique** du plan de parc,
- Suite de la création de la Réserve biologique dirigée sur la **forêt communale d'Aiguines**.

Déclinaison de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc du Verdon, dans un plan paysages, agriculture, pastoralisme et biodiversité

- Définition de la **Trame verte et bleue** sur le Parc. Mise en œuvre du projet déposé au titre du FEDER, **sur 3 ans** qui a démarré en 2016 par la phase **diagnostics naturalistes et agricoles**, l'acquisition des données d'occupation du sol (le MOS).

Ces diagnostics permettront ensuite aux élus de fixer les **priorités pour le territoire**. Une concertation est prévue à ce stade. Un **programme d'actions** sera défini sur la 3^e année pour décliner la TVB. L'ensemble de la démarche permettra d'alimenter les diagnostics des SCOT, des PLU et de préparer le futur plan de Parc. En 2017 l'accent sera mis sur la phase de définition concertée des objectifs.

COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Les actions de la commission eau concernent le territoire du Parc et le territoire du bassin versant (69 communes) et s'inscrivent dans les 5 objectifs du SAGE Verdon.

En 2017, la priorité sera de finaliser la démarche d'**extension du périmètre du SMPNRV pour la gestion du grand cycle de l'eau** et l'animation du SAGE. Après le positionnement des communes du Parc sur les nouveaux statuts en 2015, l'ensemble des communes hors Parc et des EPCI sera amené à adhérer au syndicat. Une nouvelle modification des statuts pour valider le nouveau périmètre est envisagée en 2017. Cette démarche sera complétée en 2017 par la réflexion sur l'organisation de la compétence GEMAPI sur le Verdon. Le Parc est chargé de l'étude (en lien avec les EPCI). Si le choix d'une compétence harmonisée sur le bassin versant est fait, le syndicat sera amené à modifier ses statuts pour créer un troisième objet auquel adhéreront les EPCI.

D'autre part le nouveau **contrat rivière 2015-2020**, a été validé par tous les partenaires en 2016 et entre en phase de mise en œuvre. Il permet le financement des objectifs suivants :

Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques :

- Réflexion en cours sur le bassin versant pour **l'organisation de la compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations)
- Finalisation de l'étude du **plan de gestion sédimentaire du Haut-Verdon**,
- **Suivis topographiques du lit** du Verdon.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes :

- Projet de **restauration du Colostre** : cette rivière est aujourd'hui dégradée : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés, nombreux seuils... Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés et manque d'entretien. L'objectif du projet est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...). Le projet de restauration du Colostre répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attractifs... Une étude menée en 2013-2014 a programmé plusieurs phases d'intervention dont la première a fait l'objet d'un projet proposé au financement du FEDER sur 3 ans. Ainsi seront traités en priorité les tronçons du bas Colostre sur Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence. **Le maître-d'œuvre sera choisi en 2017 et l'ensemble des démarches administratives lancées** (enquête publique, déclaration loi sur l'eau...). Au-delà des travaux, des actions de sensibilisation des riverains et des villageois sont prévues, avec notamment l'intervention du Crieur du Verdon qui restituera les paroles d'habitants sur le Colostre

- Finalisation de la procédure de renouvellement de la **Déclaration d'Intérêt Général** sur l'ensemble du bassin versant du Verdon, nécessaire à la réalisation des travaux
- **Travaux d'entretien** et de restauration du bas Verdon (dossier allégé, en attendant la DIG)

Aller vers une gestion solidaire de la ressource :

- Renouvellement de la **convention pluriannuelle avec EDF**,
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP** et notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration. En 2017 sont prévus les projets d'Allemagne-en-Provence, Moustiers Sainte-Marie, St Julien le Montagnier, Aiguines et Allos, le solde du projet de Vinon-sur-Verdon, et des toilettes sèches d'Esparron,...
- Démarrer une démarche de **réduction de la consommation d'eau potable dans les bâtiments publics** : formations, sensibilisation, diagnostics des bâtiments publics et actions pour limiter les consommations, sur la base d'un appel à communes volontaires

Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques :

- Accompagnement des projets d'amélioration de la qualité de l'eau prévus au contrat rivière (schémas d'assainissement, stations d'épuration, réseaux, protection de la qualité de l'eau).

Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux :

- Animation du plan de gestion des Gorges : définition et suivi des projets d'embarquement/débarquement pour les activités d'eau vive, organisation des formations pour les professionnels de l'eau vive.

COMMISSION AMÉNAGEMENT TERRITOIRE / URBANISME / PAYSAGE

Vers des paysages requalifiés

- animation de la **charte signalétique du Parc** rééditée en 2015, sur sollicitation des communes
- réflexion sur le **volet paysager** de la trame verte et bleue (stage)

Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

- travaux **d'aménagement et de valorisation des belvédères du Col d'Illoire et de la dent d'Aïre**
- Changement des **panneaux** des belvédères de la **route des crêtes**,
- Après la phase test de 2016, déploiement du **réseau radio** permettant la communication au fond des gorges (écogardes) et dans les zones non couvertes par les portables alentour (utilisable par les éleveurs), conventionnement avec les partenaires pouvant utiliser le réseau (autres secouristes, agent d'EDF hydraulique, communes, professionnels des activités de pleine nature...) et recherche de moyens pour un déploiement vers d'autres zones (lac de Sainte-Croix, basses gorges ?)
- Définition du Programme de travaux et lancement d'un concours d'architecte pour **l'aménagement du Point Sublime – Couloir Samson**, réalisation du plan d'interprétation des patrimoines des gorges qui viendra alimenter en continu les outils de valorisation des gorges
- Définition du **Programme de travaux des équipements d'embarquements/débarquements eau vive**
- **Commande groupée de panneaux** d'information pour les sites touristiques (2ème commande en cas de demande des communes),

Et réalisation de prestations :

- **Installation de toilettes sèches à La Palud** : études d'intégration paysagère et aide à l'installation
- **Etude faisabilité stationnement/circulation à Esparron**

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- Poursuite de l'inventaire du patrimoine lié à l'eau en lien avec le service de l'inventaire de la Région (stage 6 mois),
- Recherche de financements pour la suite du programme de valorisation (chantiers...) et le cas échéant : 1 chantier participatif de restauration, des sessions de formation aux savoir-faire traditionnels, des outils pratiques pour diffuser les savoir-faire

Les écocardes :

- Mise en place du **dispositif écocardes saisonnier** : si les financements sont trouvés, reconduction du dispositif de 2016 : 14 saisonniers, 2 chefs de secteurs, patrouilles équestres mixtes avec les gendarmes, ...+ 4 services civiques. Si les financements ne sont pas trouvés, dispositif réduit (à définir).
- **Ecoville** sur les sentiers (en fonction des financements – demandes en cours)
- Accompagnement des **manifestations sportives**,
- Accompagnement des communes volontaires pour l'encadrement de la **circulation motorisée** en espace naturel et lancement d'un groupe de travail pour définir une **stratégie de gestion de la circulation motorisée en espaces naturels** (stage de 6 mois en appui)

Plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Suite à la validation du nouveau plan de gestion 2016-2020, les principales actions en 2017 seront :

- **Volet pédagogique** : programme d'animations, travaux d'aménagement d'un dispositif de découverte de la salle de traite à la ferme ;
- **Volet agricole** : les travaux de la bergerie étant terminés, en 2017 il s'agira de veiller au bon déroulement des activités agricoles et d'accompagner le GAEC dans la définition de travaux complémentaires répondant à leurs besoins ;
- **Volet accueil** : organisation de l'accueil des visiteurs de la ferme pédagogique, création de supports d'accueil et d'information,
- **Volet gestion des bâtiments** : définition du projet de restauration de l'ancienne ferme et des canaux de Valx, poursuite de la restauration des appartements de Félines, lancement des travaux de restauration de la grange.

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- accompagnement des 20 PLU en cours + avis du Bureau sur les PLU arrêtés,
- accompagnement du PLU intercommunal du Moyen Verdon.

COMMISSION DIFFUSION DES CONNAISSANCES (culture, éducation, communication)

Cette année, les actions éducatives sont particulièrement impactées par les restrictions budgétaires régionales et le programme 2017 sera de fait réduit (-74% de crédits pour les actions avec les partenaires pédagogiques : écoles, associations, prestataires marqués....) :

Gérer, diffuser et vulgariser des données

- Suivi des **observatoires thématiques du territoire**, du système d'information territorial (SIT), de l'**évaluation de la charte** : déploiement du logiciel EVA, sortie du rapport d'activités 2016,

- Amorce d'un positionnement du Parc sur l'**Open data** (ouverture des données), appui d'un stagiaire (6 mois)
- En 2017, pas de création d'**outils et des supports de sensibilisation** pédagogique (action supprimée faute de moyens)
- Développement du **centre de ressources** du Parc (disponible sur internet, pour tous)

Améliorer la communication sur le territoire selon les publics ciblés

Suite à la finalisation de la nouvelle **stratégie de communication** et l'actualisation de la charte graphique en 2016, les actions en découlant seront mises en place (dans la limite de l'autofinancement disponible du Parc car l'appui de la Région sur le programme d'actions communication s'est arrêté fin 2015) :

- Mise en œuvre des **actions de communication** : relations presse et médias, différents supports de communication dont la nouvelle lettre d'information et le site web. Un kit de communication sera proposé aux délégués ainsi que le développement des échanges avec les bulletins municipaux
- Animation du **programme des 20 ans du Parc** : l'anniversaire des 20 ans sera l'occasion de valoriser les actions menées depuis la création du Parc en valorisant tous ceux qui y ont contribué : élus, partenaires techniques, associations, habitants... L'anniversaire sera l'occasion de valoriser « **20 ans de passions communes** » autour d'un programme de manifestations, de la rédaction participative d'un almanach et d'une fête des 20 ans qui se tiendra au domaine de Valx en septembre 2017.

Mobiliser et accompagner le réseau des partenaires

- Mobiliser le réseau des partenaires éducatifs en proposant des cycles de rencontres et de formation (réflexion à mener en 2017),
- Appui aux actions du **Conseil de développement** du Parc : définition de la suite à donner à l'organisation d'un cycle de rencontres et d'échanges avec les habitants du territoire en 2016, et plus globalement au soutien apporté au conseil de développement, en fonction de leurs propositions, dans un contexte où tous les financements régionaux pour le Conseil de développement ont disparu.
- **Mobilisation du réseau d'acteurs culturels** autour du **site web la Mescla** et de rencontres.

Développer l'implication des publics

- Mise en place du **programme pédagogique** annuel du Parc : **seuls les projets bénéficiant des financements du Contrat rivière seront mise en place en 2017** : mobilisation citoyenne autour de la rivière du Colostre ; actions éducatives autour de l'eau.
- **Les autres actions envisagées pour 2017 sont soit en attente de financements alternatifs** (TEPCV, ministère...) **que nous avons demandés** fin 2016 (*pour la conduite des inventaires citoyens de la biodiversité, sur une commune volontaire ; réalisation d'un module pédagogique sur les plantes à parfum sur le domaine de Valx*) **soit annulées faute de financement** (*pour les actions éducatives dans les écoles/collèges/lycées, les centres de loisirs, rencontres grand public, reportages vidéo...*).

Mettre en place une politique d'accueil et d'interprétation du territoire

- Suite à la validation du **schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines du Verdon**, suivi des projets d'interprétations en découlant : schéma d'interprétation des gorges, suivi du projet muséographique de la Maison nature et patrimoines,...
- Animation du **conseil scientifique** : en lien avec le suivi des projets de valorisation des patrimoines archéologiques du territoire et des démarches ethnologiques

Structurer la destination touristique Verdon

- Finalisation du renouvellement du volet 1 de la **charte européenne du tourisme durable**,
- Animation du réseau des professionnels marqués et traitement des nouvelles demandes (audits...) en lien avec les autres parcs de la région
- Construction de la **destination touristique Grand Verdon** avec le Pays A3V, les intercommunalités dans le cadre du programme Leader,
- **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Espace valléen** : il s'agit d'un programme sur 5 ans, composé de nombreuses actions portées par des communes, des intercommunalités, les départements, des associations... et certaines par le Parc. Ce programme, co-financé par l'Europe, l'État et la Région est priorisé autour des 3 objectifs issus de la concertation menée en 2015 :
 - ➔ **organiser l'accès et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites du Verdon** : actions qui seront mises en œuvre par la Régie du Parc + actions d'amélioration des déplacements (schéma de mobilité, navettes...);
 - ➔ **élargir l'offre d'écotourisme du Verdon fondée sur les patrimoines** : actions de création et de valorisation de circuits de randonnée type GR de pays, actions de valorisation des patrimoines, actions de promotion et de communication et mise en réseau des acteurs de l'écotourisme ;
 - ➔ **mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** : actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment les offices de tourisme et les villes portes dans la diffusion d'une image et de messages coordonnés, création du fonds de dotation pour le Verdon.

2017 permettra d'avancer sur les actions suivantes :

- l'élaboration d'un **schéma de mobilité touristique durable** au service de l'itinérance,
- la qualification et l'animation d'une **offre d'itinérance** pour positionner le Verdon comme une destination reconnue dans le domaine des **mobilités douces** + opération « Changez d'approche » (Mountain Wilderness) - 10 sorties sans sa voiture,
- le développement de la randonnée : la mise en place de **deux nouveaux GR de pays** (tour du lac d'Esparron et tour du lac de Ste Croix) et le lancement d'outils de promotion de la randonnée en lien avec le portail « chemins des parcs.org »
- développement des circuits et de **l'offre de vélo-tourisme** en appui à Vélo loisirs Provence,
- l'édition de supports de promotion référençant l'offre d'**écotourisme** (carnet découverte, carte touristique),

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- Suivi du programme d'actions **TEPCV commun Parc-Pays A3V** : schéma de mobilité, fonds de soutien aux initiatives en faveur de la transition, accompagnement des 10 projets communaux (rénovation du bâti public, éclairage public...),
- Sensibilisation des habitants aux **démarches éco-citoyennes de transition énergétique** : réduction de l'éclairage nocturne, charte Ciel noir et cycle de sensibilisation au jardinage écologique...

Relocaliser l'économie et les échanges

- co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la Chambre d'agriculture 04,
- suivi de la marque Parc,
- accompagnement d'une démarche de **création de produits artisanaux identitaires** du Verdon (si obtention des financements Leader)

- Suite à l'installation du **système de visio-conférence sur 5 sites du Parc**, animation et suivi de leur utilisation, en lien avec les communautés de communes

Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- Définition d'une **nouvelle stratégie agricole** permettant de définir les priorités du Parc et les moyens correspondants (agro-écologie, pastoralisme....)
- Diagnostics des enjeux agricoles en lien avec la TVB et définition de premières actions pilotes en faveur du maintien des espaces agricoles

Concilier développement économique et biodiversité

- poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon** 2016-2018,
- démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole (cf. commission patrimoine naturel),
- actions de **médiation / activités de pleine nature**: sensibilisation escalade/vautours, gestion des conflits d'usage (canyons...), réflexion / organisation de la pratique de la highline.

Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Mise en œuvre des **premières actions issues du groupe de travail pastoralisme et prédation** suite à la délibération du comité syndical de juillet 2015 (en attente des moyens d'intervention)
- Expérimentation du réseau radio pour les bergers

2 - Évolution des ressources

Les **COTISATIONS** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. **Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc.** En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs.

Les autres ressources du syndicat se composent de **SUBVENTIONS SUR ACTIONS** et de quelques recettes propres issues de la régie de vente (éditions,...) ou des loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines...

On peut noter, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, une évolution importante en 2012 à l'occasion de l'intégration des missions du syndicat mixte des pays du Verdon, une part des cotisations régionale et départementales du SMPV ayant été transférée au Parc qui a repris des missions et du personnel du syndicat.

À noter également la présence d'une **DOTATION DE FONCTIONNEMENT de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui pour 2017 semble être reconduite au même niveau. Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État est le résultat de la mobilisation de la Fédération des Parcs et se traduit régionalement dans la convention d'objectifs.

<i>Évolution des cotisations statutaires</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Région	808 306	930 105	941 266	947 855	947 855	949 750
Départements 04 et 83	154 074	198 726	201 114	202 520	202 412	202 816
Communes	166 892	170 168	172 352	175 584	176 960	178 120
État (dotation fonctionnement)	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000

Pour 2017 : il est proposé un maintien des cotisations des membres avec l'application, comme le prévoient les statuts, d'une revalorisation indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation pour la Région et les Départements (+ 0,6 %).

Concernant les communes, il est proposé le maintien des cotisations à 4 euros par habitant DGF.

Attention ! A partir de 2017, les nouveaux statuts prévoient une cotisation pour les communes répartie en fonction du ou des objets auxquelles elles adhèrent :

- **3,80 € par habitant DGF pour l'objet 1 - la charte** (concerne les 46 communes du Parc),
- **0,20 € par habitant DGF pour l'objet 2 - la gestion du grand cycle de l'eau** (sur les 46 communes du syndicat mixte, seules 43 sont concernées par le bassin versant et donc le 2^{ème} objet. 40 ont adhéré à ce jour au second objet et sont concernées. Les communes hors parc qui ont adhéré ne seront intégrées au budget qu'après la modification des statuts pour entériner le nouveau périmètre).

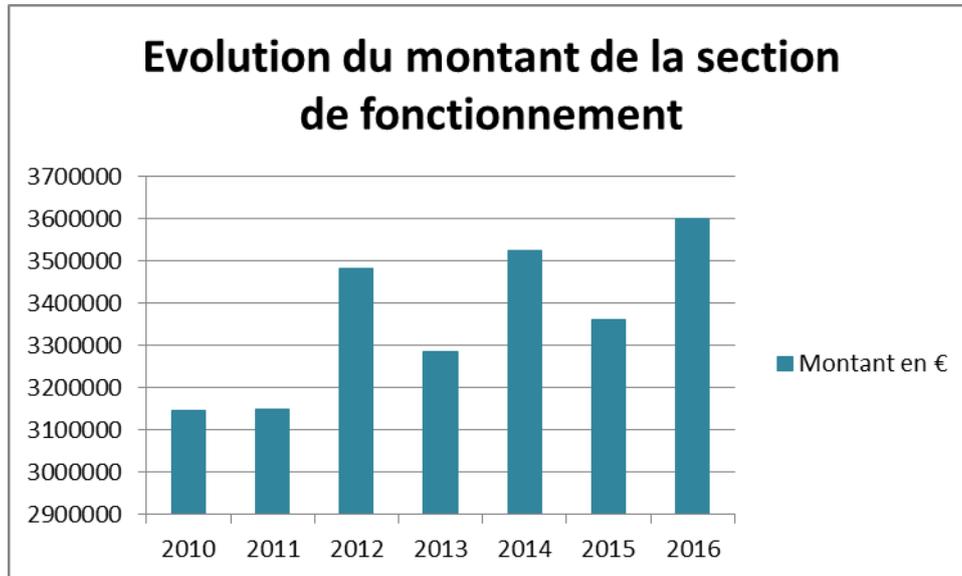
Les nouvelles cotisations pour 2017 seront proposées au vote du CS ainsi :

- **Conseil régional : 955 448,50 €**,
- **Conseils départementaux : 102 016 € chacun**,
- **Communes : 178 187 € répartis sur les 46 communes**

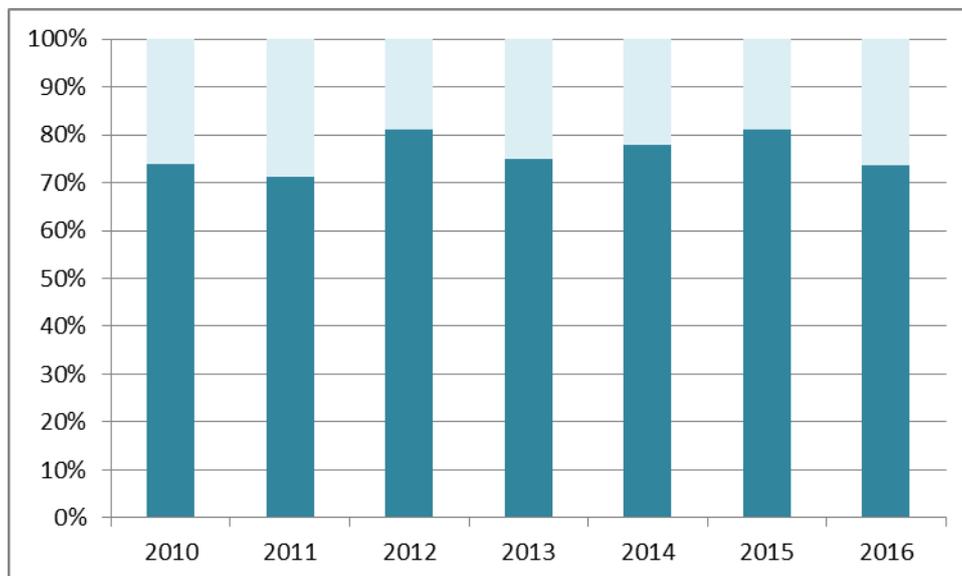
Ces ressources alimentent à la fois le budget principal du Syndicat mixte et le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, budget autonome.

3 – Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement du Parc:

Globalement le budget de fonctionnement du Parc depuis 2008 oscille entre 3 et 3,6 millions d'euros.



Evolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées et dépenses prévues) :



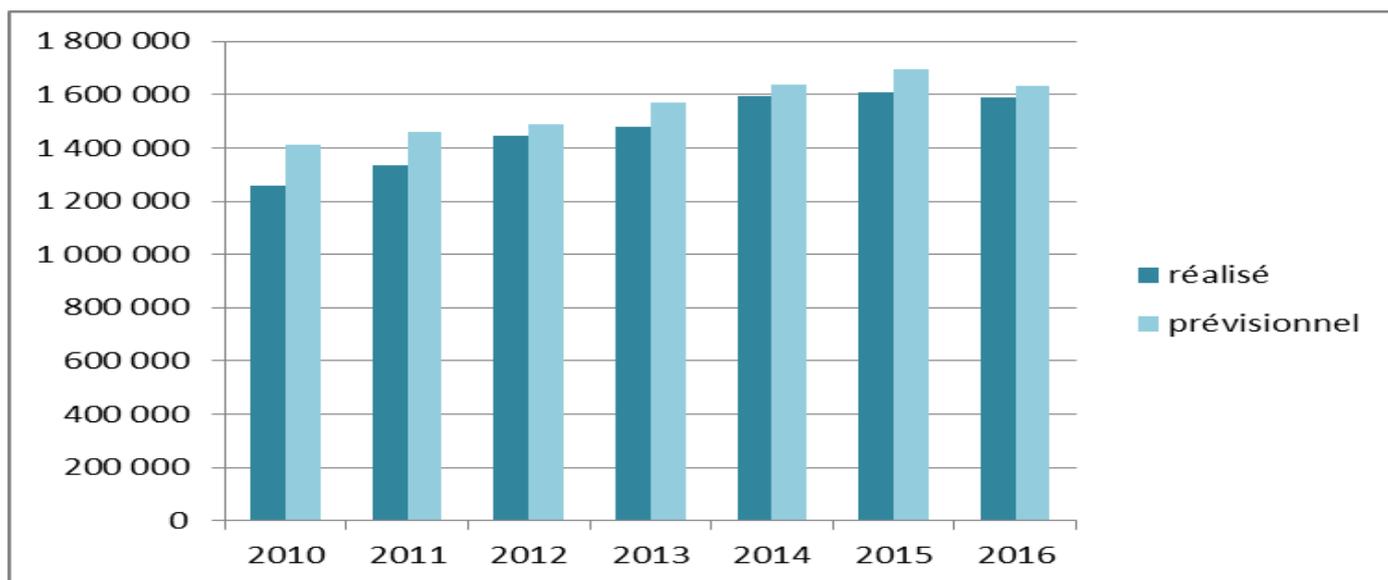
3-1 Évolution de la masse salariale :

Principal poste de dépense budgétaire, **l'équipe technique du Parc est son premier moyen d'intervention** : accompagnement des collectivités membres, conseil et assistance, traitement des avis, portage d'actions en maîtrise d'ouvrage Parc....

Son coût est globalisé dans le budget de fonctionnement mais se répartit entre les personnels qui sont au service de :

- **L'objet « mise en œuvre de la Charte du Parc »**, le principal puisqu'il concerne 33 ETP (dont 3 sont issus de la fusion avec le SMPV)
- **L'objet « gestion concertée du grand cycle de l'eau »**, qui concerne l'ensemble du bassin versant (*c'est-à-dire à terme, 69 communes, 9 EPCI, 4 départements et la Région*). 4 ETP sur les 5 du pôle Eau et milieux aquatiques sont liés à cet objet (*+ temps de la direction et de l'équipe administrative*). Certains pourront évoluer en fonction des choix qui seront faits en 2017 sur la compétence GEMAPI
- **La régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon**, nécessaire entre autres à l'animation de l'Opération grand site des gorges du Verdon visant l'obtention du label Grand site de France. A ce jour 1 ETP y est consacré (*+ temps de la direction et de l'équipe administrative*). La part de masse salariale s'y rapportant est donc comptabilisée dans le budget de la régie.

Evolution de la masse salariale en euros :



Évolution de l'effectif :

L'effectif total du Parc était en progression depuis sa création mais **il s'est stabilisé ces dernières années, à la demande des élus**.

Hors saisonniers et besoins occasionnels, **l'effectif permanent était de 40 personnes en 2016** (38 personnes permanentes dont 3 arrivées en cours ou en fin d'année + 2 postes de chefs de secteur écogardes à l'année sur des postes couplés à des missions naturalistes).

En 2017, au vu des incertitudes financières, les chefs de secteur écogardes ne seront pas reconduits à l'année (mais seulement comme saisonniers, en cas d'obtention des subventions), ce qui réduit l'effectif à 38. D'autre part, notre

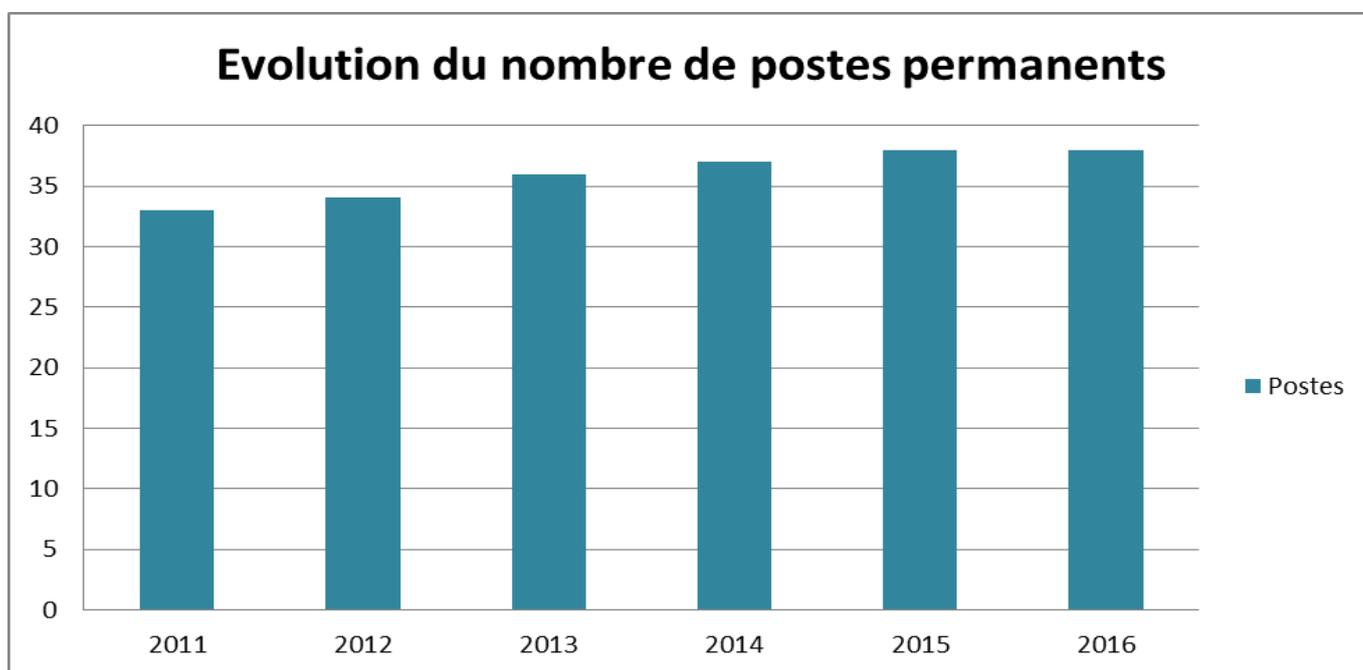
technicien informatique ayant réussi un concours d'ingénieur et ayant trouvé un poste au conseil régional, il sera pendant son année de stage en détachement. Le poste vacant pour un an, ne sera pas pourvu.

Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif est donc composé de **37 emplois permanents** soit 36,1 ETP repartis en :

- **23 agents titulaires**
- **14 agents contractuels**

Malgré la baisse du nombre d'agents permanents, **la masse salariale sera donc stable en 2017** du fait de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} février, des évolutions de carrière et des grilles indiciaires. De plus le coût des 3 agents recrutés en cours d'année 2016 sera prévu à l'année pour 2017.

A cet effectif viendront s'ajouter, pendant la période estivale, des écogardes contractuels saisonniers (sur 2 à 6 mois) si nous obtenons les financements demandés ainsi que 5 services civiques (4 écogardes, 1 accueil de la maison nature et patrimoine).



Proposition d'organigramme 2017 en annexe.

Financement des postes :

Globalement, la proportion de postes subventionnés est de deux-tiers. Ces financements pouvant varier de 20% à 100% du coût du poste.

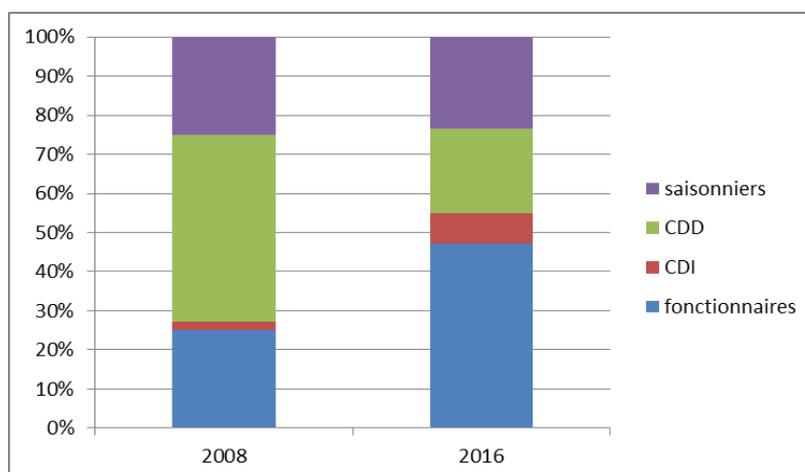
Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : la proportion de postes subventionnés a augmenté ces dernières années en lien avec les différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond qui apportent également plus de perspectives sur le moyen terme. Cependant la diminution importante des aides régionales annoncée pour 2017 sur le programme d'actions va faire évoluer fortement cette tendance.

Sur les postes permanents subventionnés prévus en 2017 :

- 7 postes sont financés **par l'Agence de l'eau et le FEDER** dans le cadre du Contrat rivière 2015-2020 (5 postes du pôle Eau et 2 mi-temps sur Regain et médiation APN)

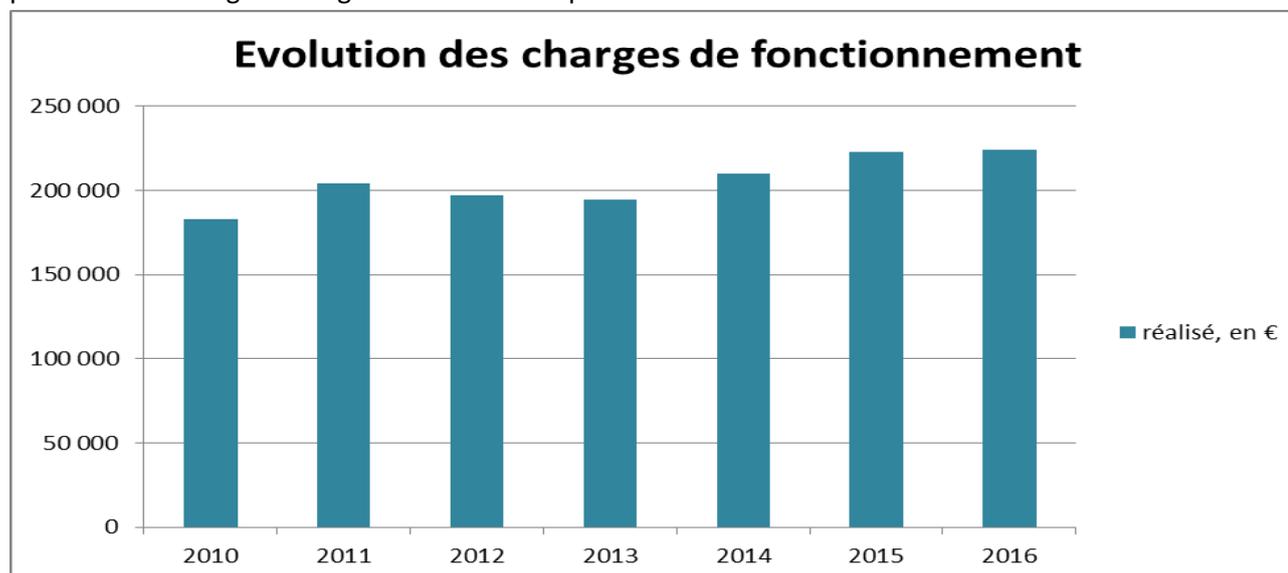
- 3 postes sont financés **par l'État** par les crédits d'animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles)
- 3 postes sont financés **par des financements européens sur 3 ans** (espaces agri-pastoraux et TVB, Espace valléen, mi-temps randonnée),
- 1 poste bénéficie d'un financement du **Plan régional pour l'emploi (PRE) de la Région** pour encore deux ans sur les questions de transition énergétique,
- 1 poste devrait être financé **par le programme européen LEADER** (en attente de validation), sur la valorisation/préservation des patrimoines bâtis
- 4 postes seront partiellement financés **par la région** dans le cadre du programme d'actions de la convention d'objectifs (programme éducatif et animation de la régie)
- 3 postes sont financés par la dotation de la DREAL (patrimoine naturel, urbaniste, évaluation)
- 15 postes seront **intégralement à la charge du syndicat** (ou 17 si aucune aide supplémentaire n'est trouvée pour le coordinateur des écovardes et l'écovarde-randonnée à l'année).

On peut souligner que cette amélioration dans la visibilité des financements mobilisables par le Parc ces dernières années et la volonté de dé-précarisation des agents du Parc exprimée par les élus a permis ces dernières années une nette évolution dans le statut des employés du Parc, ceci ne pourra pas être poursuivi dans l'avenir proche au vu des incertitudes sur les financements.



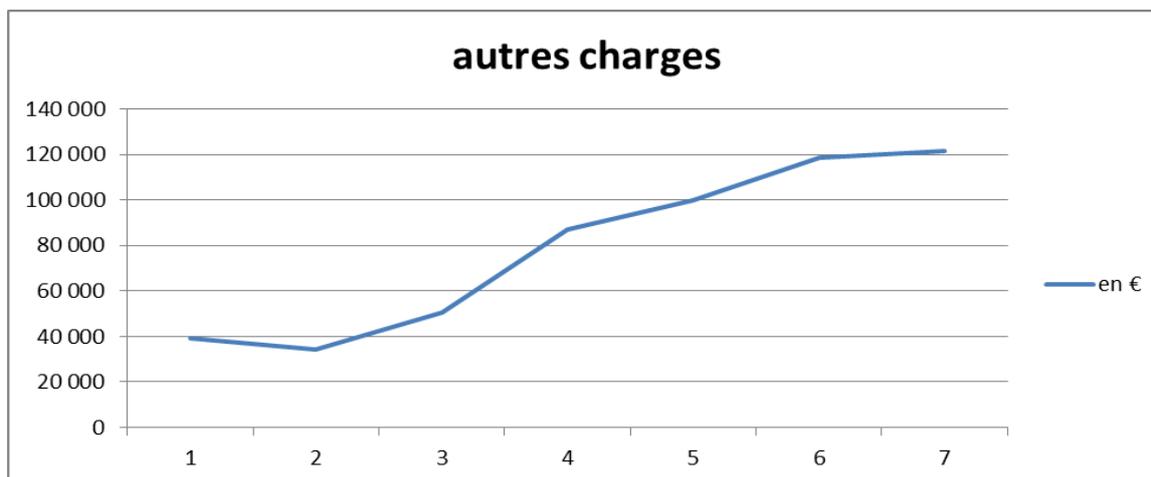
3-2 Évolution des charges de fonctionnement :

Depuis 2011 les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 224 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.



On peut noter leur augmentation perceptible en 2015 et leur maintien en 2016 : ceci s'explique par le démarrage de nouvelles missions (TVB, GEMAPI..) mais aussi par le fait que de plus en plus de dépenses du Parc ne sont plus subventionnées car le nombre d'actions entièrement autofinancées augmente. Leurs coûts sont imputés sur nos charges de fonctionnement (exemple en 2016 : le programme de communication).

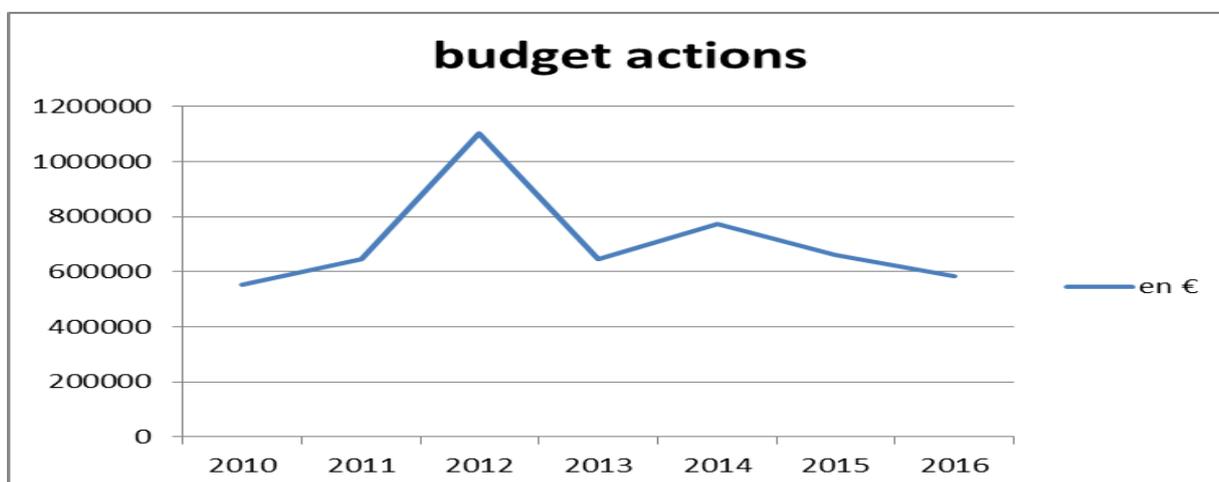
On retrouve également dans cette catégorie notre cotisation à l'association Vélo loisirs Provence pour le développement du tourisme à vélo dans le Verdon. Au vu de cette tendance, des évolutions dans le suivi comptable sont proposées : toutes les actions, y compris celles autofinancées seront suivies à part et seront distinguées de ce poste de dépenses générales.



Notons également une évolution à la hausse des autres charges de gestion (subventions et participations à d'autres organismes...). A partir de 2015, on pointe également la dotation au fonctionnement de la Régie (50 000 euros en 2016), et diverses subventions dont celle au Conseil de développement du Parc (4 000 €), celles au Pays A3V pour le partage de l'autofinancement du portage du programme Leader, et une subvention exceptionnelle à une association partenaire dans le cadre de l'opération de coopération avec le Liban (qui était un reversement partiel autorisé par le Conseil régional de sa subvention au projet, pour appuyer l'animation du projet locale par une association) .

3-3 Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions :

Les dépenses relatives aux actions réalisées se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le budget consacré aux actions est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements. On note un pic en 2012, lié à l'organisation du congrès des parcs.

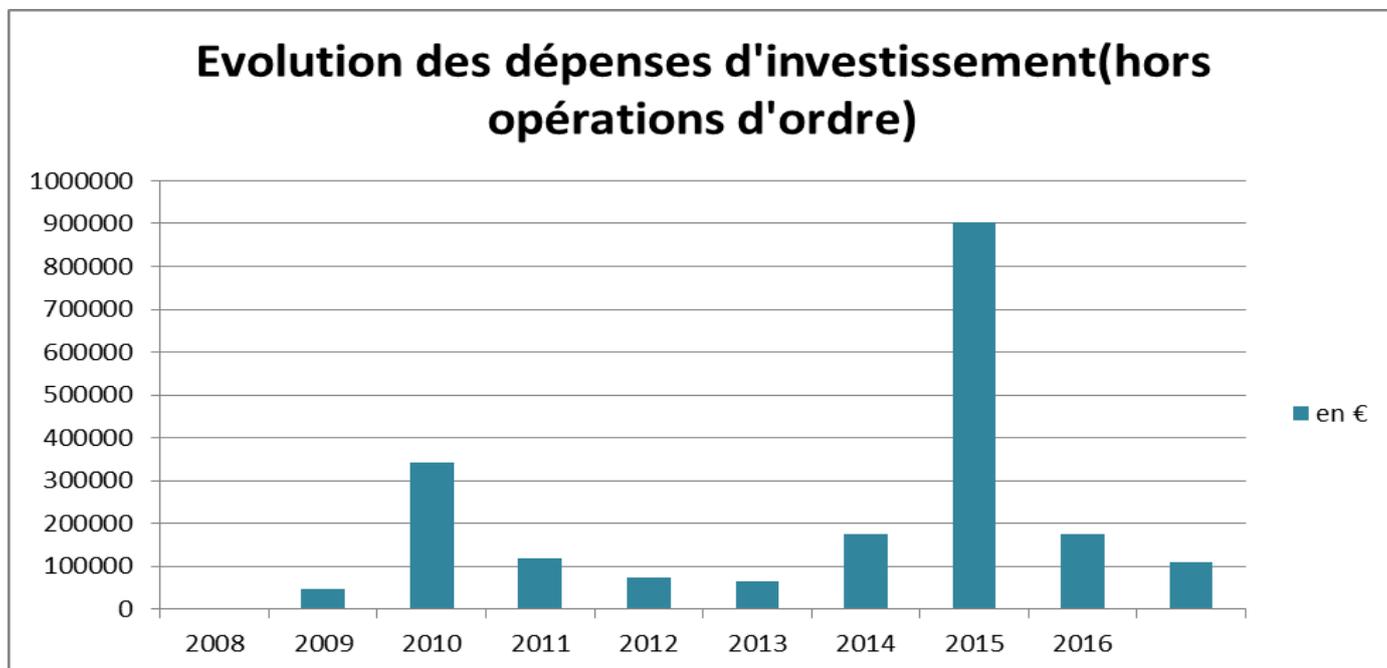
Pour 2017 : il est prévu une **augmentation importante du budget consacré aux actions** qui s'explique de plusieurs manières :

- 1 volonté exprimée par les élus que le Parc soit plus dans le « faire », l'opérationnel et qui se traduit par le portage d'actions plus nombreuses par le Parc (et donc moins de temps passé à l'accompagnement d'actions portées par des partenaires).
- 2 suite à l'année 2015 qui a permis la réponse à plusieurs appels à projets, l'année 2016 a vu le démarrage de plusieurs nouvelles actions importantes telles que la déclinaison de la TVB, la définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, la préparation de la nouvelle déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de la ripisylve, les premières actions de l'espace valléen... Ces actions démarrées en 2016 vont se développer en 2017.

3-4 Les investissements :

Évolution des dépenses d'investissement :

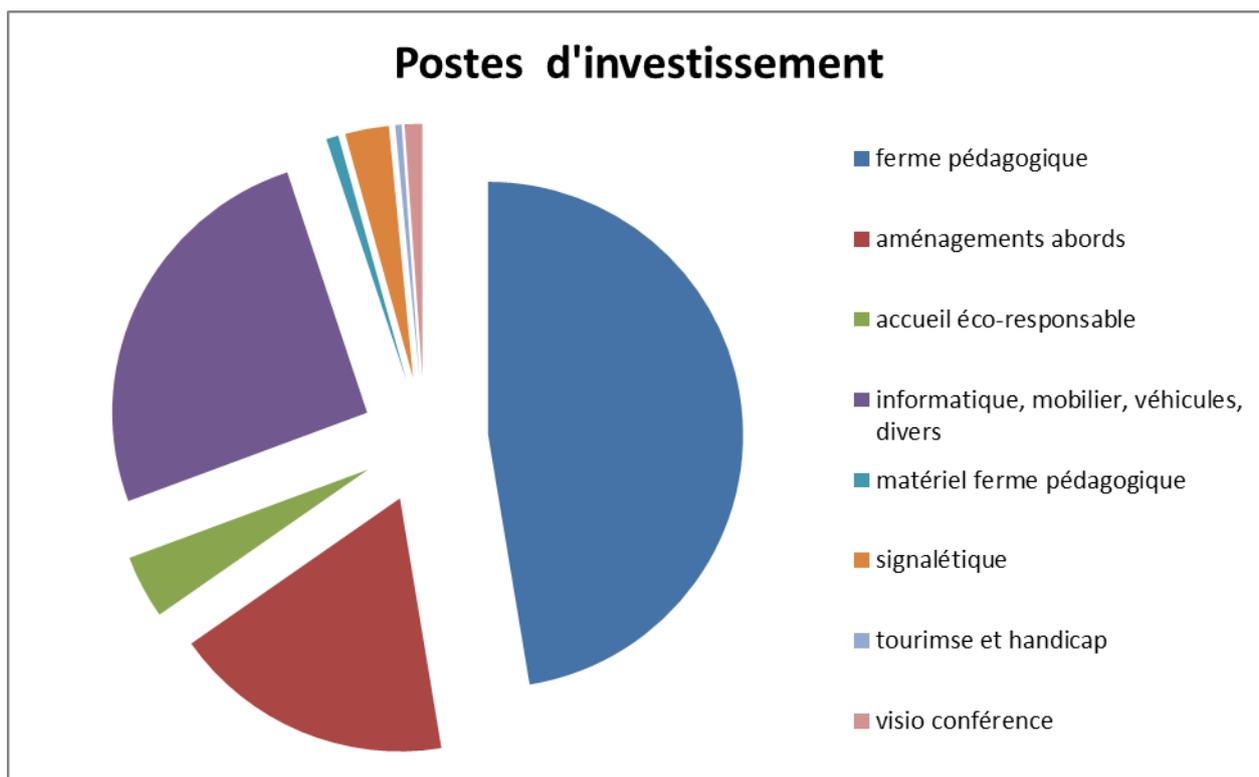
Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles sont en moyenne de 238 000 euros par an entre 2008 et 2016.



Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords, (aire de stationnement, accès...)
- améliorations des conditions de travail dans les locaux
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique

Le total cumulé des dépenses d'investissement entre 2008 et 2016 (hors opérations d'ordre) est de 2 009 985 euros. Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés au moins à 80 %.

Principales dépenses d'investissement envisagées en 2017 :

Cette situation va évoluer puisque plusieurs décisions récentes vont amener le syndicat à porter de plus en plus d'opérations d'aménagement. Ainsi la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels touristiques, dotée de son propre budget annexé à celui du syndicat, et la décision de portage du projet de restauration du Colostre, qui préfigure un éventuel transfert de compétence GEMAPI génèrent des **engagements pluriannuels** sur les opérations suivantes :

- **Travaux d'aménagements de sites dans le cadre de la régie** : cf partie suivante consacrée au budget de la régie.
- **Opération de restauration hydro morphologique du Colostre** : pour un coût total des différentes phases : 4 964 000 €. Première phase budgétée sur 3 ans à partir de 2016 (secteurs Saint-Martin et Allemagne) pour un montant de 1 164 000 € subventionné à 100 % par l'Agence de l'eau et le programme FEDER. Il faut noter cependant qu'une partie importante des dépenses sera inscrite dans la section fonctionnement car elles correspondent à des travaux d'entretien.
- **Plan de gestion des domaines de Valx et Félines**. Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat mixte (cession de droits réels). À Valx, les 3 bâtiments principaux sont la bastide (bureaux actuels de la maison du Parc), la bergerie (actuellement ferme pédagogique) et l'ancienne ferme. Les travaux de restauration de la bergerie et de création d'une ferme pédagogique sont réalisés, **seul un équipement pédagogique reste à terminer en 2017** (coût proposé au budget : 40 000 €). D'autre part, en 2016, les recherches de financements ont abouti ce qui nous permet de lancer les études en 2017 pour restaurer une partie de **l'ancienne ferme**, les travaux étant programmés pour fin 2017, ou 2018 (**travaux de confortement** des toitures et de la structure et la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, **l'ancienne grange**, en salle de réunion).

Sur le domaine de Félines, sont présentes deux fermes : une, refaite à neuf par le Conservatoire, est louée aux chevriers et l'autre constituée de deux appartements et un studio est utilisée pour loger les stagiaires et les saisonniers + un appartement est loué à une employée du Parc chargée de faire le suivi. Des **travaux d'entretien** des appartements se poursuivront en 2017.

PATRIMOINE DU SYNDICAT MIXTE :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx Félines .

Bâtiments sur les domaines de Valx Félines : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéfice du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Véhicules : 7 véhicules (dont 2 doivent être l'objet d'une reprise lors de l'achat prévu de deux véhicules électriques prévu en 2017 et qui devrait être financé via TEPCV).

Parc informatique : 43 ordinateurs + 3 serveurs + 5 imprimantes

→ Peu de renouvellement d'ordinateurs prévu en 2017 (1-2),

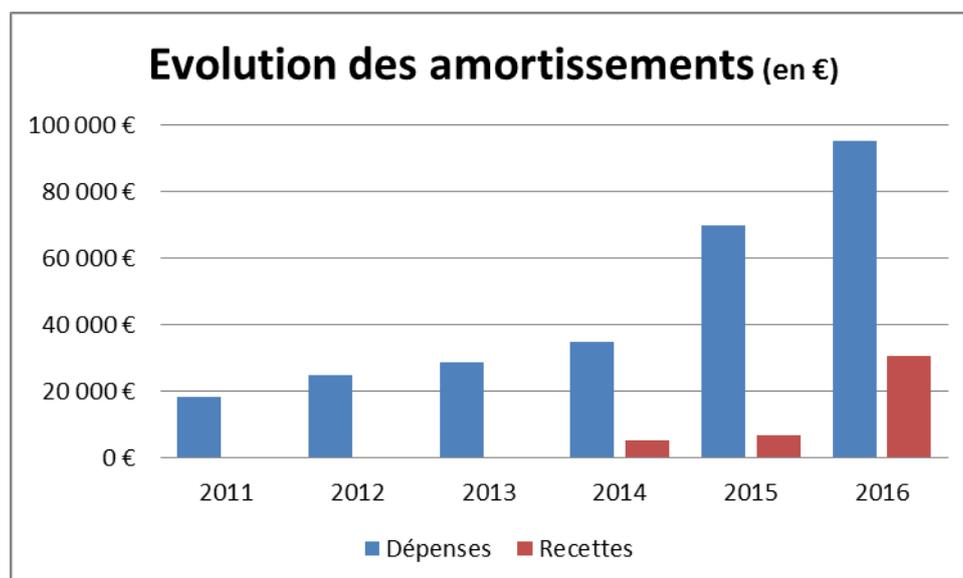
Passerelle de l'Estellié : des travaux d'entretien ont été réalisés en 2015, RAS pour 2017.

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débroussailleuse, brouette électrique, etc.)

Amortissements

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant en cas de subventions obtenues sur de l'investissement, il est nécessaire pour le parc d'amortir les dépenses ET les recettes correspondantes.

Évolution des amortissements depuis 2010 :



	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses	18 455 €	25 045 €	28 800 €	34 840 €	70 000 €	95 325 €
Recettes	0	0	6 870 €	5 180 €	6 908 €	30 550 €

À compter de l'exercice 2018 seulement : démarrage de l'amortissement (en dépenses et en recettes) de la ferme pédagogique (sur 25 ans) :

$966\,000\text{ €} / 25\text{ ans} = 38\,640\text{ € /an}$

3-5 Endettement :

Pas d'emprunt à ce jour.

3-6 État des provisions constituées :

Provision pour contentieux en cours sur la passerelle de l'Estellié = 250 000 €

Provision pour éventuel licenciement des CDI = 30 000 € / an depuis 2013 (total 120 000 €)

→ Pas de nouvelle provision prévue en 2017

4- Le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Créée en 2014 la Régie a été dotée de son premier budget en 2015.

4-1 La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer son animation, sa gestion avec deux mi-temps (un chargé de gestion et un chargé de travaux) auxquels s'ajoutent des contributions administratives et comptables du Parc et quelques frais divers (dont l'adhésion au réseau des grands sites de France).

En 2015 la Régie a assuré des travaux d'entretien de la passerelle de l'Estellié, et en 2016 la réalisation d'études sur des aménagements de sites à venir ainsi que la définition des conditions de mise en place du réseau radio.

Le montant total de la section de fonctionnement était de 72 120 € en 2015 et de 65 697 € en 2016.

Les besoins d'accompagnement de projet étant croissants, les dépenses d'ingénierie et de fonctionnement ne devraient pas diminuer en 2017.

Les ressources : la Régie n'a pas de cotisations spécifiques, elle est alimentée par des dotations (du Parc) et de subventions de fonctionnement (conseil régional) et sur actions (DREAL, conseil régional, Europe...). Elle bénéficie également d'une aide d'EDF. Lorsque ses prestations vont au-delà du simple accompagnement, la Régie peut réaliser des études de faisabilités pour le compte des membres du Parc. Ces études sont payantes et ont générées les premières recettes propres en 2016 (2 études terminées, 1 en cours).

Pour 2017, le fonctionnement de la Régie est affectée par les baisses de subventions de la Région (sur l'ingénierie, - 75% si aucune aide supplémentaire n'est obtenue). Cette baisse importante devra être compensée par le Parc.

4-2 La section d'investissement

- En 2016 ont commencé les études d'avant-projet pour les aménagements des 2 premiers **belvédères de la Dent d'Aire et du Col d'Illuire. Les travaux seront réalisés en 2017** pour un montant de 208 399 € TTC. Le financement est assuré par des aides croisées entre l'État (OGS), la Région, les 2 départements 04 et 83. L'autofinancement est apporté par les communes de La Palud et d'Aiguines et le département 04.
- D'autre part la Régie a mis en place le réseau radio pour un coût de 62 400 € TTC subventionné à 80 % par la Région. Le solde des dépenses et le recouvrement des subventions seront assurés en 2017.
- Travaux d'aménagement et de valorisation du **Point sublime/Couloir Samson** : seule la définition du programme et le concours sur esquisse sont prévus au budget 2017 mais le montant prévisionnel des travaux qui se dérouleront entre 2018 et 2020 s'élève à 1 553 000 € TTC. Le plan de financement est précisé mais l'opération est inscrite dans le programme Espace Valléen et dans l'Opération Grand Site
- L'aménagement des sites d'embarquements/débarquements eau vive sur le Moyen Verdon sera également lancé en 2017 avec le démarrage de l'étude avant-projet (montant de l'étude avant-projet jusqu'au permis d'aménager = 60 000 € TTC). Montant des travaux pour 2018 : 300 000 € HT, dont le plan de financement est assuré par le programme Espace Valléen (plan de financement à finaliser avec un autofinancement qui devrait être apporté par la commune concernée(Castellane)).

ORGANIGRAMME du SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON - PREVISIONNEL 2017

